

**QUEL(S) ESPACE(S) PUBLIC(S)
POUR "LES HABITANTS" ?
RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'EXPÉRIENCE DE
COMITÉS DE QUARTIER A ROUBAIX**

PAR

Catherine NEVEU

LAIOS-CNRS

CRAPS - Université de Lille II

Loin de se situer dans un renouvellement des pratiques de démocratie locale, l'expérience des Comités de quartier à Roubaix s'inscrit au contraire dans une histoire longue. Créés en 1977 lors de l'arrivée en Mairie d'une Municipalité d'Union de la Gauche, ces Comités de quartier célèbrent cette année leur vingtième anniversaire, ainsi que le dixième anniversaire de leur Fédération, l'Association Inter-Quartiers de Roubaix (AIR). Si l'on peut, et d'aucuns ne manquent pas de le faire, s'étonner de cette longévité surprenante, et l'assimiler à un cas surprenant de survie de structures globalement archaïques et vouées à la disparition au fil de l'extinction de leurs militants, j'ai pu proposer une autre lecture de celle-ci, en recherchant notamment, derrière les strates accumulées au fil des ans et les figures classiques de ce type d'engagement militant, l'émergence d'interrogations quant aux conditions de mise en œuvre d'une démocratie locale plus dynamique, et plus largement sur des notions comme celle d'espace public local¹.

Dans un premier temps, je m'attacherai à l'analyse de ce que j'ai pu appeler des processus de désappropriation des membres des Comités de quartier, désappropriation tant du sens que des résultats de leurs engagements ; dans

1. Cette communication est issue d'une recherche intitulée "Citoyenneté et Territoire", menée de 1994 à 1997 à Roubaix, avec le soutien du PIR-Villes CNRS. Pour des compléments d'information et d'analyse, on se reportera au rapport final de cette recherche : "Dans notre pays et au-delà dans notre ville". *Citoyenneté, appropriation et territoire à Roubaix*, Rapport final pour le PIR-Villes CNRS, janvier 1998, 250 p.

un second temps, je tenterai de montrer comment ces processus résultent, entre autres, de l'absence d'espaces publics "partiels" relativement autonomes par rapport aux "injonctions" institutionnelles, et proposerai quelques éléments de réflexion quant à la nécessité pour les citoyens d'en disposer. Ce faisant, ma réflexion s'inscrit dans un questionnement plus global de la citoyenneté, qui explore plus attentivement la dimension horizontale de celle-ci, celle de la concitoyenneté, tout en l'articulant à sa dimension verticale, celle du rapport à l'État, au sens large du terme.

I - PROCESSUS DE DÉSAPPROPRIATION

Roubaix, "ville en voie de renouvellement"², ville renommée pour son glorieux passé textile, et partant pour ses difficultés actuelles en matière de redynamisation urbaine, l'est également pour la vitalité de son secteur associatif, et pour avoir été l'un des lieux d'expérimentation les plus célèbres de la participation des habitants, autour de l'Alma-Gare et de son APU (Atelier Populaire d'Urbanisme). Outre cette expérience fondatrice, enclenchée dès le début des années 70, il existe à l'heure actuelle quatorze Comités de quartier à Roubaix, couvrant la quasi totalité du territoire municipal³. L'amplitude géographique, mais aussi temporelle, puisqu'elles sont nées il y a vingt ans, de ces instances de participation rend alors d'autant plus surprenants, de prime abord, les commentaires récurrents des "militants de quartier" quant à la faiblesse, voire même l'inexistence, de la démocratie locale.

En effet, le plus frappant dans cette ville est peut-être l'image paradoxale de membres de Comités de quartier se plaignant constamment de n'être jamais réellement pris en considération, tout en participant à un nombre tout à fait remarquable d'instances de concertation, voire même de cogestion⁴, et tout en se disant également qu'ils doivent pourtant bien être reconnus, puisque la Mairie, par l'intermédiaire de la Politique de la Ville, leur verse des subsides non négligeables⁵. Tandis que de son côté la Mairie, élus et professionnels, rappelle constamment à quel point la participation des habitants et la concer-

2. Ce terme fait référence à la notion de "ville renouvelée" mise en œuvre depuis quelques années dans le cadre de la politique de la Communauté Urbaine de Lille et plus particulièrement de son versant nord-est.

3. Les seuls quartiers qui ne sont pas "couverts" par un Comité de quartier sont ceux de Barbieux, "le" quartier chic de Roubaix, et de quelques zones périphériques situées au sud-ouest de la Ville. Par ailleurs, sur les quinze Comités de quartier actuels, trois ne sont pas fédérés au sein de l'AIR, et notamment celui du Centre.

4. On peut citer entre autres : l'ADQR, le PRI (Plan Roubaisien d'Insertion), le Comité de Bassin d'Emploi, sans oublier la cogestion avec le Service municipal des Sports d'un certain nombre de salles de sports, ou la représentation des Comités de quartier dans un grand nombre de Conseils d'Administration de Centres Sociaux...

5. Ainsi, chaque Comité de quartier membre de l'AIR reçoit, entre autres, une subvention annuelle d'un montant de 135 000 francs au titre de la Politique de la Ville (40 à 50 000 francs en subvention simple de la Mairie pour les trois Comités n'en faisant pas partie).

tation lui tiennent à coeur, une des meilleures preuves en étant alors les financements qu'elle y consacre⁶, mais disant tout aussi constamment que les Comités de quartier ne représentent personne, qu'ils sont un poids, et qu'ils sont voués au même sort que les dinosaures incapables de s'adapter.

Ce réel paradoxe roubaisien, ce "je t'aime moi non plus" constant entre politiques et "habitants", tiendraient alors à un mode de fonctionnement aux racines historiques sans doute profondes : *"la confusion roubaisienne [...] : on ne définit pas, a priori on est d'accord sur tout"*.

La prégnance d'un tel mode de fonctionnement est repérable entre autres au travers d'un enjeu particulièrement révélateur, celui de "la Charte", véritable Arlésienne de la participation à Roubaix, dont la simple évocation suffit à faire naître des sourires, crispés, sur les visages des militants des Comités de quartier. Dans le cadre de la préparation du X^e Plan, et de l'extension de la procédure DSU à la quasi totalité du territoire roubaisien⁷, l'idée est formulée par les élus de la majorité sortante d'une Charte liant la Mairie aux Comités de quartier. Ne "croyant, comme Saint Thomas, que ce qu'ils voient", ces derniers posent un certain nombre d'exigences pour que cette initiative ne reste pas "un vœu pieux" : mise au point entre les partenaires, y compris sur le contenu des termes employés ; engagement de la Municipalité toute entière, sanctionnée par un vote du Conseil Municipal et précisant les moyens dont elle se dotera ; mise en place d'une structure paritaire afin de contrôler l'application de la Charte à tous les niveaux et par tous les partenaires.

Cette dernière exigence sera satisfaite, du mois formellement, par la création de l'ADQR (Agence pour le Développement des Quartiers Roubaisiens)⁸ ; formellement car l'ADQR reste un modèle d'ambivalence, tant les représentations qu'en ont, chacun pour ce qui les concerne, militants des Comités de quartier et professionnels, diffèrent : espace de concertation, de co-élaboration des politiques publiques, pour les premiers ; outil technocratique de gestion des fonds de la Politique de la Ville, permettant entre autres de rémunérer les chefs de projet pour les seconds⁹. La deuxième exigence fera

6. Les deux principales listes en présence lors des dernières élections municipales allant même jusqu'à mettre un point d'honneur à recruter, dans leur "contingent société civile", des militants des Comités de quartier.

7. Lors du X^eme Plan, le nombre de quartiers inclus dans le DSU passe de 5 à 12, soit une population de 70 000 habitants sur les quelques 96 000 que compte la ville, et près de 70 % de son territoire.

8. En fait l'ADQR succède à l'ARVVQ (Association Roubaisienne pour la Valorisation de la Vie Quotidienne) créée en 1984-85 notamment pour gérer les fonds de la Politique de la Ville.

9. Processus repérable de multiples manières, de création d'une instance selon un discours public de reconnaissance, mais que les responsables municipaux s'empressent de ne faire fonctionner que comme un outil de gestion. Certes l'AIR, qui siège dans le CA de l'ADQR, peut tenter d'entraver son fonctionnement, mais elle n'en a pas les moyens réels. Par contre, les relations de pouvoir étant ce qu'elles sont, la Mairie peut parfaitement se dispenser de prendre en compte la Charte, pourtant votée par le Conseil Municipal.

brusquement l'unanimité au sein du Conseil Municipal le 3 mars 1989, soit neuf jours avant le premier tour des élections municipales : *"La Ville de Roubaix s'engage à reconnaître les comités de quartier comme partenaires associés à la gestion de la vie quotidienne des quartiers. Le comité de quartier, lieu d'expression des populations et de la citoyenneté au quotidien, rassemble les divers groupes d'intérêts d'un quartier (habitants, associations). Interlocuteur privilégié de la municipalité, il reçoit une subvention annuelle de fonctionnement lui permettant de jouer son rôle"*¹⁰. Les moyens budgétaires ont effectivement été mis en œuvre, et permis aux Comités de quartier de disposer d'un local et d'un permanent-habitant à mi-temps ; mais ils ne semblent pas avoir garanti le respect de l'esprit de la Charte, et notamment dans la mesure où la première exigence des Comités de quartier, celle d'une mise au point entre partenaires sur le sens même des mots employés, n'a jamais été satisfaite. Pourtant sa position dans l'énumération indiquait assez qu'une telle mise au point était conçue comme un préalable aux deux autres demandes, et révélatrice de la conscience claire qu'avaient les militants des Comités de quartier de l'existence de lourds malentendus, chacun mettant derrière les mêmes termes (participation, habitants ...) des conceptions très différentes. C'est pourtant celle qui est restée, encore plus clairement que les deux autres, lettre morte.

Tout le monde a donc continué à s'inscrire dans des procédures, des modes de fonctionnement communs, en étant d'accord sur rien. Il en a été de même pour les "groupes de travail", inventés à l'Alma-Gare dès la fin des années 70, et qui avaient été généralisés en 1983 à l'ensemble des quartiers. A l'origine, il s'agissait d'organiser la participation des habitants de l'Alma-Gare à l'élaboration du Schéma Directeur du quartier, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'outils techniques complexes, tels que l'EOPAG¹¹, dotant les habitants d'une véritable capacité de contre-expertise et de contre-proposition ; à partir de 1983, il ne s'agit plus que de *"lieux de dialogue au cours duquel sont posés des problèmes [...] pour l'essentiel plutôt ponctuels (et permettant) de trouver réponse immédiate ou directe par un échange entre différents partenaires"*¹². Pourtant, c'est le même terme qui a été maintenu, reproduisant à la fois l'illusion qu'il s'agissait des mêmes processus et les malentendus sur le rôle de ce type d'instances et la reconnaissance des partenaires y participant.

10. Conseil Municipal du 3 mars 1989.

11. Équipe Opérationnelle Permanente d'Alma-Gare, chargée de conduire les études et la programmation de l'aménagement du quartier, en coordonnant les intervenants et partenaires. Pour plus de détails sur cette structure, voir notamment Grass (G.) et Lémonier (P.), 1981.

12. Groupe de travail Moulin-Potennerie, 1er juin 1988. Qui plus est, alors que les réunions du Groupe de travail originel de l'Alma-Gare se tenaient en Mairie, affichant clairement par là que la "parole des habitants" était légitime dans ce lieu symbolisant le pouvoir local, et impliquant l'idée d'un certain partage du pouvoir, leur généralisation s'est accompagnée de leur "délocalisation" au niveau des quartiers. Sous couvert d'une plus grande proximité et d'une plus grande reconnaissance, puisque c'était les autorités locales qui se déplaçaient, il y a donc eu un processus de délégitimation et de limitation à la stricte échelle du quartier. Où l'on voit que proximité spatiale ne rime pas nécessairement, loin de là, avec proximité politique.

On pourrait multiplier les exemples de ce fonctionnement au terme duquel "tout le monde est d'accord sur rien". Mais je concentrerai ici mon propos sur un des effets les plus remarquables de celui-ci, ce que j'ai appelé les processus de désappropriation des militants des Comités de quartier (et par effet de ricochet des habitants eux-mêmes) tant du sens que des résultats de leur engagement.

Là encore, un exemple illustrera de manière particulièrement saisissante ce processus. Lors d'une discussion avec le président d'un Comité de quartier, celui-ci me fit part de ses doutes quant à l'efficacité d'un engagement militant, constatant : *"même nous, il y a des moments où on se dit : pourquoi on se bat, il n'y a rien qui bouge. Et par moment on s'aperçoit.... (saisissant un gros classeur toujours posé sur la table dans le local du Comité) on a pris l'habitude, quand il y a quelque chose qui se fait, de tirer des photos avant et de les tirer après, et de voir. Et bien quand on regarde le quartier, on se dit qu'il n'y a rien qui bouge, et puis quand on regarde ça, depuis 81 et qu'on voit tout ce qui a changé, on se dit : ouais, il y a quand même des choses qui ont été faites. C'est pour ça que je le mets là, pour que les gens puissent voir"*¹³.

Ce qui est frappant, ce n'est pas tant de conserver des images pour montrer aux habitants les changements intervenus dans le quartier du fait de l'action, entre autres, du Comité de quartier. C'est bien que d'une part les photos ainsi conservées "parlent" plus que leurs équivalents réels dans l'environnement quotidien¹⁴ ; et que d'autre part, ce soit les militants eux-mêmes (et ici le président du Comité de quartier) qui éprouvent le besoin d'ainsi marquer et se remémorer les fruits de leur engagement.

Plusieurs processus peuvent alors expliquer ce sentiment, fort répandu, d'une action disparaissant dans un tonneau des Danaïdes. Le premier ensemble concerne les relations établies entre les Comités de quartier et les habitants, le second celles entretenues avec la Mairie.

S'agissant du premier aspect, l'ensemble des observations menées dans les trois quartiers principalement étudiés¹⁵, et un certain nombre d'autres éléments, tendent à montrer que les Comités de quartier n'ont qu'une (très) faible visibilité du côté des habitants : locaux peu repérables malgré leur implantation en front à rue dans chaque quartier ; accès parfois difficile au

13. Entretien, Comité de quartier de Ste-Élisabeth, février 1996.

14. Une fois de plus, la question de la médiation entre espace public urbain et espace public politique est posée [sur ce sujet voir entre autres Simon (P.), 1997] ; et on voit ici un cas où le rapport immédiat au paysage ne permet pas l'appropriation. Pour une situation où, à l'inverse, la "lecture" de l'environnement urbain provoque des sentiments de désappropriation, voir Neveu (C.), 1993.

15. La recherche dont est issue cette communication a en effet porté principalement sur les quartiers du Pile, de Ste-Élisabeth et de Moulin-Potennerie, ainsi que sur l'observation d'un grand nombre de réunions, et notamment des Conseils d'administration de l'AIR. Voir Neveu (C.), 1998.

permanent-habitants ; contenu le plus souvent strictement informatif des rares "journaux de quartier" encore existants. Mais c'est également au niveau du contenu des réunions mensuelles organisées par ces Comités de quartier que leur visibilité, cette fois politique, reste faible¹⁶ : "les questions qu'on soulève (en réunion), ce sont des questions administratives, on est pris par les fiches, on est pris par la CAF, les problèmes de la CAF, donc tout le temps qu'on passe à ça, on ne peut pas le passer à autre chose" ; "On est pris par des procédures constantes, on se dit "est-ce qu'il faut le faire ?", mais on continue à le faire. On se dit zut, ça y est, on repart là dedans et pendant ce temps-là au détriment, je le dis, ça me peine, au détriment de la réflexion, de rencontrer les gens, de créer des liens, des relations entre les gens"¹⁷. Pire encore, alors que dans certains quartiers existent de très réels espaces de débats et de rencontre entre habitants, les militants des Comités qui les animent ne parviennent même pas, du fait de ce "parasitage" des réunions par des débats techniques ou de procédures, à en transmettre la richesse auprès de l'ensemble des participants. Dès lors, ce sont bien le mode de fonctionnement même des Comités de quartier, les contraintes pesant sur eux et les choix effectués pour y faire face¹⁸, qui obèrent largement toute possibilité de transmission et de capitalisation de ces espaces d'échange.

De plus, cette faible visibilité, tant physique que politique, est encore accentuée par le fait que ce qui constitue, à l'heure actuelle, les objets mêmes pouvant matérialiser les résultats de l'engagement des militants des Comités de quartier ne diffèrent pas fondamentalement, à tout le moins dans leur aspect extérieur, d'équipements publics classiquement fournis par d'autres opérateurs de l'action publique ; ainsi, il n'est pas certain que dans ses modalités pratiques de mise en oeuvre, la cogestion d'un certain nombre de salles de sports permette aux habitants-usagers de savoir quel a été le rôle du Comité de quartier dans sa création, et quelle est sa place dans sa gestion. Au bout du compte, qu'il faille s'adresser au permanent-habitants, au Service des Sports ou ailleurs, voilà qui ne fait sans doute pas grande différence pour un groupe de jeunes voulant jouer au foot en salle. Du même coup, quand bien même seraient-ils repérés par certains comme lieux possibles de soutien et d'information, la spécificité des Comités de quartier par rapport à d'autres instances d'information n'est pas réellement constituée aux yeux des habitants¹⁹.

16. En règle générale, les Comités de quartier organisent une fois par mois des assemblées générales ouvertes à tous les habitants ; certains proposent également des "journaux parlés" autour d'un thème d'actualité, à l'occasion desquels des responsables municipaux (élus ou professionnels) viennent exposer aux habitants l'état d'avancement de tel ou tel dossier.

17. Citations respectivement du président et du permanent-habitants, réunion du Comité de quartier Moulin-Potennerie, mars 1996.

18. En effet, il faut, comme le propose E. Terray, "admettre comme par hypothèse que les contraintes économiques, sociales, intellectuelles de toute nature qui pèsent sur l'action collective laissent toujours l'espace d'un choix", et donc chercher "à éclairer les conditions concrètes de ce choix". Terray (E.), 1986.

19. Là encore, ce phénomène est renforcé par des évolutions sociales globales, au terme desquelles "les habitants" ont de plus en plus fréquemment tendance à fonctionner, y compris

Mais s'il faut des photos pour les habitants, comme le propose le Comité de quartier de Ste-Élisabeth, pour qu'ils puissent prendre toute la mesure des effets de l'action d'un Comité de quartier, c'est sans doute surtout parce "qu'un peu à la fois", pour reprendre l'expression locale, les responsables des Comités de quartier ont fini par constituer la Ville, ses services et d'autres acteurs institutionnels comme leurs interlocuteurs principaux, voire uniques²⁰. En dehors de ces cercles, les Comités de quartier ne sont que très peu repérables, répétons-le tant physiquement que politiquement. Du même coup, c'est aussi pour les militants que de tels albums photos deviennent nécessaires, dans la mesure où eux-mêmes se sentent (ou se sont) dessaisés du sens de leur engagement, et ne parviennent pas à l'afficher dans l'espace public.

C'est pourtant le marquage de cet espace public, urbain et politique, ressenti à la fois comme défaillant et nécessaire, qui est parfois tenté, au travers notamment de la nomination de tel ou tel équipement de quartier d'après des militants disparus récemment. Ainsi, la salle de sports cogérée de Moulin-Potennerie s'appelle-t-elle "Aimé Sève", et l'équipement "petite enfance" du quartier du Cul de Four "C. Delporte"²¹. Ces "nominations-épitaphes" à la mémoire de militants ou de compagnons de route de Comités de quartier visent à signifier publiquement cet engagement, à "graver dans la pierre" que l'existence de tel ou tel équipement est redevable à l'action des habitants. Ce marquage de l'espace public reste toutefois de faible portée, et ce sont alors les enjeux d'appropriation d'un territoire et de son développement qui restent en suspens.

D'autant plus qu'aux causes internes de cette faible visibilité, vient se surajouter une pratique municipale assez générale de "déli de paternité" (ou sa figure débattue de la récupération) quant au rôle des Comités dans telle ou telle réalisation en cours ou aboutie ; comme le font remarquer, amèrement, grand nombre de militants de Comités de quartier quand un élu ou un professionnel émet des réserves sur l'utilité de leur existence : "*un certain nombre de choses qu'on estime aller de soi n'existerait pas sans les Comités de quartier*".

(suite note 19) vis-à-vis des Comités de quartier, dans le meilleur des cas comme des usagers, dans le pire comme des assistés. L'effet en retour est alors d'autant plus rude pour les Comités de quartier qu'une de leurs dimensions fondatrices était bel et bien de briser l'assistanat et la dépendance historique vis à vis de la Municipalité.

20. Ainsi, à la question de savoir s'il est reconnu comme tel dans la rue par les habitants du quartier, un permanent-habitant répondra : "*Non ! Alors, les personnes qui fréquentent régulièrement le Comité de quartier, il n'y a pas de problèmes. Certaines structures de jeunes me connaissent aussi parce que c'est moi qui m'occupe de la gestion du planning de la Salle Aimé Sève. Et puis aussi la personne qui s'occupe de la salle, et puis les gens en mairie aussi, les gens de la mairie commencent à bien me connaître. Sinon, les habitants, c'est vrai... on voit beaucoup d'habitants qui ne connaissent même pas le Comité de quartier*". La Salle Aimé Sève est une des salles de sports roubaisiennes cogérées. Entretien, février 1994.

21. Aimé Sève, principal du Collège Jean Lebas décédé en 1993, fut un partenaire extrêmement actif du Comité de quartier de Moulin-Potennerie ; quant à Mme Delporte, elle fut longtemps responsable du Comité de quartier du Cul de Four.

Et sans doute n'est-ce pas cette "ignorance" en tant que telle qui est importante ; s'il peut être nécessaire de "rendre à César ce qui est à César", c'est-à-dire de faire en sorte que la contribution des Comités de quartier soit reconnue, cet état de fait est surtout révélateur d'une absence complète de processus d'appropriation, non seulement vis-à-vis de l'environnement extérieur, mais y compris au sein même du cercle des militants.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de décrire des Comités de quartier méritants victimes d'une Mairie récupérant et occultant leur action²². C'est bien plutôt la conjugaison d'une certaine pratique municipale, et d'une accumulation d'inflexions successives dans l'action des Comités de quartier qui peut laisser penser qu'aujourd'hui, ces derniers se sont laissé prendre à leur propre jeu, ou à leur propre piège, celui d'une visibilité réelle, mais sans cesse contestée, d'une légitimité affirmée dans les discours mais bien peu reconnue dans les faits, vis-à-vis des partenaires institutionnels ; et celui d'une lisibilité très aléatoire vis-à-vis des habitants des quartiers.

Les processus de désappropriation évoqués, certes trop brièvement, ici, trouvent donc en grande partie leurs sources non seulement dans l'absence de reconnaissance autre que formelle, de la part de la Mairie, du rôle des Comités de quartier, mais surtout dans le fait que l'espace public local, celui des instances où Comités de quartier, élus et professionnels se rencontrent et/ou se confrontent, est totalement soumis aux injonctions des politiques publiques²³. L'exemple de l'initiative des "référents-accompagnateurs" pour les allocataires du RMI est ici particulièrement éclairant.

En 1996, l'AIR est agréée en tant qu'organisme instructeur des demandes de RMI, et obtient le financement de trois postes de "référents-accompagnatrices" (*sic*) pour dix heures par semaine. Pour l'Interquartiers, la création de ces emplois s'inscrit tout d'abord, comme pour les autres "métiers habitants" (permanent-habitants par exemple), dans une conception spécifique de l'action sociale ainsi définie : "*aider les allocataires RMI à s'insérer socialement par le biais des actions collectives*", et devant permettre aux personnes en difficulté et/ou isolées de retrouver une convivialité et d'élaborer un projet. L'action du "référent-accompagnateur" s'inscrit donc en complémentarité

22. Si tel était le cas, on pourrait considérer que l'appellation de la Salle Aimé Sève relève plus de la plaque "in memoriam", non pas du Principal, mais des Comités de quartier, que de la reconnaissance de ceux-ci dans l'espace public. On peut toutefois penser que pour certains responsables municipaux, ces nominations peuvent être lues comme telles (monuments posthumes aux Comités de quartier), tant un même symbole peut recouvrir des sens différents pour ses spectateurs.

23. Une reconnaissance réelle nécessiterait, comme le proposent G. Grass et P. Lemonier, la reconnaissance "*des différences et des irréductibilités /.../ La mise en place d'outils de traduction /.../ "Ville" et "quartier", "technique" et "social", constituent des univers singuliers (rythmes, logiques, langages), et restent irréductiblement dans un rapport d'altérité même s'ils se recourent ou bien se superposent*". Grass (G.) et Lemonier (P.), 1981. Voir aussi Lorcerie (F.), 1995.

avec celle des référents classiques (travailleurs sociaux), et propose de multiples actions d'accompagnement²⁴. Au regard de cette conception, et des actions déjà engagées, l'AIR souhaitait que ces référents interviennent sur des quartiers²⁵ où des dynamiques collectives existaient déjà et où la question de l'emploi faisait partie des champs de réflexion des Comités de quartier. Mais le financeur, par l'intermédiaire de la CLI, opte pour des implantations à Moulin-Potennerie, à l'Épeule et aux Trois Ponts. D'importantes difficultés s'ensuivent, liées notamment à "l'absence d'actions collectives existantes" sur l'Épeule et au fait que le Comité de Quartier des Trois-Ponts ne soit pas adhérent à l'AIR. Lors du bilan de cette action pour l'Assemblée Générale de l'AIR en décembre 1996, le chargé de mission Action Sociale Collective s'interroge alors : "*donc, les référentes-accompagnatrices actuelles sur l'Épeule et sur les Trois Ponts ne sont pas habitantes de ces quartiers. Ce fait soulève la question du rapport AIR/Financeur : l'AIR pourrait réfléchir au niveau auquel elle est prête à faire des concessions sans y perdre son âme*"²⁶. A ses yeux, la demande de la CLI, de fait plutôt sa commande, aurait été "contraire à nos principes", et le bilan de cette expérience soulève la question plus générale de la transformation des associations en opérateurs des politiques publiques ; ou plus exactement des modalités d'articulation entre politiques publiques et innovations issues de structures associatives. Si l'originalité de la démarche d'action sociale de l'AIR, ancrée dans l'existence de pratiques collectives devant favoriser l'insertion des allocataires, est annihilée du fait des contraintes, ici de lieux d'intervention, mais aussi de "publics cible", imposées par le financeur, les militants doivent-ils néanmoins accepter ces contraintes, au nom de la création de quelques emplois, ou les refuser au nom de la sauvegarde de leur "âme" ?

Toujours est-il qu'au terme de la première année d'expérience, les financeurs refusent à l'AIR la reconduction de cette subvention, au vu du faible nombre de "contrats d'insertion" remplis. Outre la perte des trois emplois à temps partiel ainsi créés, l'AIR se voit d'une part délégitimée une fois de plus aux yeux de ses partenaires opérateurs des politiques publiques ; en effet, la conflagration de deux logiques, celle des politiques publiques et de leurs "résultats" souvent évalués à la seule aune du quantitatif, et celle de Comités de quartier concevant l'insertion comme un tout collectif, produit un effet de délégitimation de ces derniers, au lieu de donner naissance à une dynamique nouvelle. Il est alors facile pour les travailleurs sociaux et les techniciens de la Mairie de souligner à quel point ils avaient raison de considérer "les habi-

24. Parmi celles-ci, on trouve par exemple une action "cueillette et connaissance des champignons", en collaboration avec un professeur de la Faculté de pharmacie de Lille, une action "glanage de légumes", visant tant à diversifier l'alimentation qu'à être l'occasion de journées conviviales en plein-air, ou encore l'organisation une fois par an d'une journée "Travail-Détente", avec ateliers de discussion le matin et loisirs l'après-midi.

25. Ceux de Moulin-Potennerie, du Fresnoy-Mackellerie et des Hauts Champs-Nouveau Roubaix.

26. AIR, *Action collective d'insertion, bilan intermédiaire et prospectives 96-97*, Assemblée Générale du 16/12/96.

tants” comme des amateurs peu compétents²⁷. D’autre part, cet épisode signifie à nouveau l’incapacité de l’AIR de parvenir à formuler explicitement et publiquement le sens des actions proposées, ainsi que leurs modalités d’articulation avec les dits partenaires. La désappropriation est donc complète, et elle se joue là encore dans le hiatus entre une démarche de projet, mettant l’accent sur les méthodes à mettre en œuvre plus que sur les objectifs en tant que tels, et une démarche pour laquelle ceux-ci sont la seule mesure de la réussite ou de l’échec²⁸.

Au terme de cette rapide analyse, on comprend mieux le paradoxe présenté au début de cette communication, d’une insatisfaction générale quant à la réalité de la démocratie locale à Roubaix alors même que “les habitants”, ici par le biais des Comités de quartier, sont associés à un nombre significatif d’instances partenariales et de concertation. Ce paradoxe apparent découle en fait de la conception particulière qu’ont les pouvoirs locaux (élus et professionnels) de l’espace public, au sens d’espace de délibération et de prise de décision politique. Celui-ci est en effet entièrement structuré en fonction de la mise en œuvre des politiques publiques, ce qu’Alain Bertho dénomme “les prescriptions publiques” [Bertho (A.), 1996]. Dès lors, tant dans ses objets que dans ses modalités de fonctionnement et de validation, l’espace public existant reflète une certaine conception de la participation des habitants, dont on peut globalement dire qu’elle évacue le *politics* au profit des *policies*, qu’elle est structurée non pas par la politique mais par les politiques publiques²⁹. Or, comme le rappelle P. Ladrière : “*La formation de la volonté politique n’est pas possible si elle est soumise à l’urgence des décisions que les autorités politiques et administratives ont à prendre continuellement. L’espace public non-institutionnalisé ne vit pas sous cet urgence. Son temps est celui de la délibération. Il ne peut être, sauf à s’autodétruire, ni compté, ni précipité.*” [Ladrière (P.), 1992].

C’est donc la question de l’articulation entre espaces publics institutionnalisés et non-institutionnalisés (que j’appellerai espace public local et espace public partiel) que je vais maintenant explorer.

27. Par exemple, un certain nombre de travailleurs sociaux roubaisiens estiment qu’un habitant, dépourvu de formation, ne peut mettre en œuvre la même compétence qu’eux en matière d’obligation de confidentialité vis-à-vis de son “public”.

28. On retrouve ainsi des débats déjà énoncés au début des années 80, quand certains militants insistaient sur le préalable incontournable de la formation et de l’aide technique, au sens “politique” du terme, avant même d’aborder la question des objectifs concrets de l’action.

29. La place manque ici pour mener la discussion à son terme, mais j’indiquerai simplement que si ces deux dimensions ne sont pas contradictoires par essence, elles le sont fréquemment dans leur mise en œuvre. En effet, il ne s’agit pas ici, comme c’est fréquemment le cas, d’opposer “le technique” et “le politique” ; ainsi, rien n’empêche de mettre en œuvre une vision politique de certains outils techniques [voir notamment Grass (G.) et Lemonier (P.), 1981], y compris par exemple s’agissant d’enjeux apparemment aussi “purement techniques” que les modalités de rédaction des “fiches projets” dans le cadre des Contrats de Ville. Il n’en demeure pas moins qu’à l’heure actuelle, ce sont bel et bien les visions “technicistes” des questions techniques qui semblent avoir fini par occuper une large partie des instances dites de participation des habitants.

II - ESPACE PUBLIC LOCAL ET ESPACE(S) PUBLIC(S) PARTIEL(S)

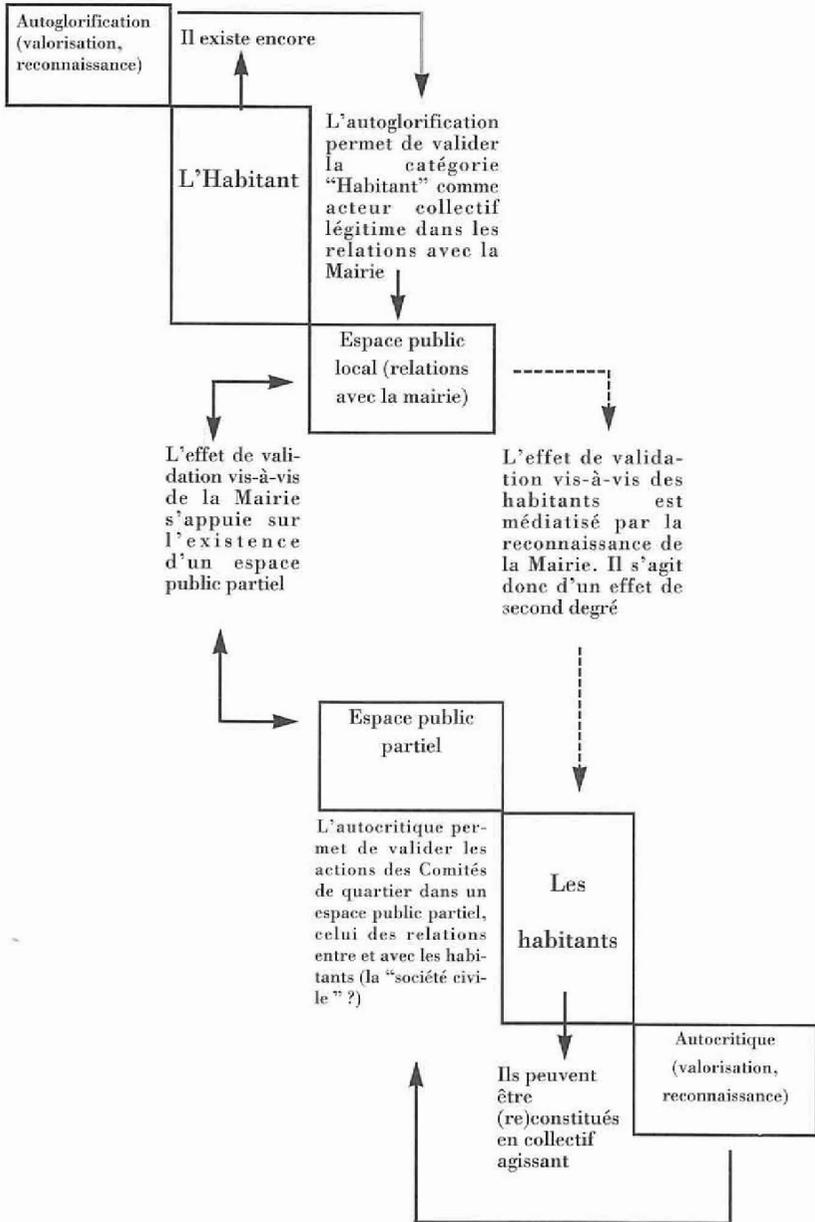
Si, comme on vient de le voir, les Comités de quartier semblent éprouver de très réelles difficultés à se faire reconnaître dans l'espace public roubaisien, le même constat peut être fait en ce qui concerne leur Fédération, l'AIR, dont les membres semblent tous s'accorder sur la relative impuissance de l'AIR, son absence dans l'espace public local, et son incapacité à parvenir à des formes d'expression publiques collectives. Situation d'autant plus paradoxale que l'AIR, et les Comités de quartier, sont dotés aujourd'hui de plus de moyens humains et budgétaires qu'ils n'en ont jamais eu : *"on n'a jamais eu autant de moyens, et paradoxalement, on apparaît moins qu'avant. L'AIR n'a pas de journal, on n'entend pas sa parole. On devrait pouvoir dire et on ne dit pas, il y a quelque chose qui coince"*³⁰. Ce "quelque chose qui coince" se situerait alors, et c'est l'hypothèse que je vais maintenant explorer, dans la tension entre d'une part la référence, issue des luttes urbaines des années 70, à "l'Habitant" en tant qu'acteur collectif abstrait et légitime ; et d'autre part la constitution, par et pour "les habitants" réels, d'espace(s) public(s) partiel(s) non-institutionnalisés. Tension qui traverse l'AIR et aboutit fréquemment à sa propre neutralisation.

Cette tension peut se lire notamment dans les alternatives mises en œuvre au sein de l'AIR au fil des débats autour de ses statuts et de l'organisation des anniversaires (dix ans de l'AIR, vingt ans des Comités de quartier), alternatives que l'on peut synthétiser de la manière suivante : auto-glorification ou autocritique ; être l'Habitant ou avec les habitants. Ce qu'il faut bien saisir, c'est tout d'abord que les termes de chacun de ces couples ne sont pas nécessairement antagoniques dans leur essence ; ainsi, ce qui est appelé l'autoglorification, et peut donc paraître connoté négativement, relève aussi de la valorisation et de la reconnaissance. Par contre, on peut établir des connections entre auto-glorification/Habitant d'une part, et entre autocritique/habitants d'autre part, à condition, et c'est là un point essentiel, de prendre en considération à la fois le type d'espaces publics concernés³¹, et la manière dont ceux-ci sont définis par les protagonistes en fonction de leurs rapports à la politique.

30. CA de l'AIR, 18/11/96.

31. Et non pas des types d'échelles différents ; la distinction entre espace public local et espace(s) public(s) partiel(s) ne tient pas en effet au fait que le premier aurait vocation à exister au niveau de la ville et les seconds au niveau des quartiers. Elle tient plus à la composition de l'un et des autres, le premier étant espace de confrontation entre légitimités différentes (élus, professionnels, habitants), le second espace autonome, c'est-à-dire ici relativement délié des contraintes (positives autant que négatives) inhérentes au premier.

Les processus que je vais explorer ici peuvent être représentés comme suit :



"Autoglorification/Habitant"

"Une parole d'habitants qui reste dans la société civile et n'atteint pas de destinataire institutionnel n'a pas de valeur" ; *"L'AIR ne peut exister que dans le dialogue avec la Mairie, on n'est pas que dans des réflexions entre habitants"*. Dans le schème prônant l'autoglorification, s'expriment des points de vue largement a-critiques sur l'action des Comités de quartier et de l'AIR, dans la mesure où la catégorie de l'Habitant, en tant qu'acteur collectif légitime, est toujours considérée comme une réalité, la responsabilité unique du mauvais fonctionnement de la démocratie locale étant alors renvoyée sur la Mairie. Dans cette optique, l'idée de formuler enfin explicitement les contradictions à l'oeuvre au sein des Comités de quartier est vue uniquement soit comme une autoflagellation inutile, soit comme la fourniture à la Mairie des bâtons qu'elle attend pour se débarrasser enfin des Comités de quartier. Mais cette réticence à exprimer un point de vue critique sur son action ne peut se comprendre que dans la mesure où l'espace public premier, celui qui permet de valider l'existence et la légitimité de l'Habitant, est celui constitué par les relations avec la Mairie. Dès lors, la nécessité de maintenir face à elle une façade de cohésion, quitte à ce qu'elle ne soit que cela, une façade, l'emporte. Tout vaudrait mieux que de laisser la moindre place à l'expression publique et collective d'un bilan contradictoire, puisque la validation auprès des habitants (dans un espace public partiel) n'est considérée que comme un effet secondaire de la validation dans l'espace public local. La logique reliant ces deux types d'espaces publics est une logique d'emboîtement.

"Autocritique/les habitants"

"Les Comités de quartier n'ont pas été clairs sur leur rôle, il faudra bien qu'un jour on se le dise", *"(nous devons) arrêter de jouer pour prendre le temps de réfléchir et de retrouver le sens de notre action"*³². Dans le schème partant de l'autocritique, celle-ci serait la condition première pour (re)constituer les habitants en collectif agissant ; c'est donc vis-à-vis d'eux que doit être mené un travail d'explicitation des limites, mais aussi des résultats, de l'action des Comités de quartier. Le mauvais fonctionnement de la démocratie locale est en effet vu, au moins en partie, comme résultant de la très faible validation de cette action dans la "société civile" ; mais en partie seulement, car dans cette conception, l'espace public local doit à son tour fournir reconnaissance et validation à l'espace public partiel ; il y a donc une relation de réciprocité entre les deux types d'espaces publics. La logique est ici une logique d'articulation.

Il y aurait donc là deux manières de concevoir le passage vers l'espace public local, l'une s'inscrivant dans des représentations encore structurées par l'Habitant comme réalité non questionnée, l'autre suggérant qu'il est sans

32. Ces citations, ainsi que celles mentionnés ci-dessus, sont tirées des réunions de bilan organisées par l'AIR au cours de l'année 1996.

doute nécessaire de ne pas le considérer comme existant *a priori*³³. Si les modes d'accès à l'espace public local construits à partir de ces représentations sont différenciés, il n'en reste pas moins que dans les deux cas, la manifestation d'une reconnaissance de leur (l'Habitant ou les habitants) légitimité de la part de leur(s) partenaire(s) dans cet espace public local reste incontournable. La différence réside alors dans le fait que, s'agissant du schème de l'autoglorification, les dits partenaires doivent reconnaître *a priori*, en amont, l'existence de la catégorie d'Habitant, alors que dans le schème de l'autocritique, c'est parce qu'il existe et qu'il permet de s'exprimer dans l'espace public local que l'espace public partiel des habitants doit être reconnu.

Cette construction schématisée permet alors de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les militants des Comités de quartier aujourd'hui, difficultés qui laissent parfois sceptiques quant à de possibles évolutions, et ce quelles que soient les options³⁴ (autoglorification ou autocritique). La première de ces difficultés est qu'à l'exception de l'Alma-Gare, et dans une période précise³⁵, la Mairie ne semble que très rarement avoir pris au sérieux la question de la participation des habitants comme enjeu politique ; les équipes successives l'ont plutôt conçue au pire comme une courroie de transmission ou un mode de contrôle social, au mieux comme une question d'information et d'accès aux besoins de la population.

La deuxième difficulté réside dans la place croissante qu'ont fini par occuper les politiques publiques, ou plus exactement d'ailleurs leur gestion, dans cet espace public local ; on a vu à quel point les membres des Comités de quartier considéraient que les contraintes ainsi introduites venaient consommer tout leur temps et toute leur énergie, au détriment des relations avec les habitants. Dans le schème de l'autocritique, cette place occupée obère singulièrement la possibilité même de constituer un (ou des) espace(s) public(s) partiel(s) ; dans celui de l'autoglorification, elle évacue la catégorie de l'Habitant, comme acteur collectif structuré et hégémonique, au profit d'une conception indifférenciée de la population. Ce qui vient compliquer encore

33. Toute une série d'autres éléments permettent d'établir que le couple autoglorification/autocritique fait système avec le couple Habitant/habitants. Ainsi quand il s'est agi de savoir si l'AIR devait être une structure où chaque Comité de quartier mandaterait son délégué (en l'occurrence son président), ou si elle devait rester un espace de débat ouvert au plus grand nombre de militants ; ce qui était alors en jeu, était bien de trancher entre faire un pas de plus vers une institutionnalisation de l'AIR comme personnifiant l'Habitant dans son rapport de face à face avec la Mairie, ou maintenir un espace d'élaboration collective, de confrontation d'expériences entre habitants organisés, aussi limité soit-il. Pour des compléments, voir Neveu (C.), 1998.

34. Options, car là encore, il s'agit de modèles construits par le chercheur, qui ne se retrouvent pas nécessairement pleinement déployés dans la réalité, ni à l'état pur chez tel ou tel individu. A ce titre, la construction de ces deux modèles vise à constituer les bases d'une comparativité entre l'expérience roubaisienne et d'autres situations.

35. Jusqu'en 1983, quand le Groupe de travail de l'Alma-Gare fonctionnait selon des règles et des processus très différents, on l'a vu, de ceux qui lui succédèrent à partir de cette date.

plus le tableau, c'est que pour établir le contact avec cette "masse" indifférenciée, les opérateurs des politiques publiques passent par des structures dont toute l'histoire se nourrit de l'Habitant. Ce qui permet de comprendre pourquoi, tout en s'adressant à elles, ces opérateurs répètent à l'envi que ces structures ne sont pas "représentatives" ; la critique porte alors d'autant plus qu'il est indéniable que des instances comme les Comités de quartier ne sont plus portées par un mouvement "de la base", comme cela avait pu être le cas lors des mobilisations collectives des années 70.

On en arrive ainsi à la troisième difficulté ; j'ai dit plus haut que quel que soit le schème retenu, la manifestation, de la part de la Mairie, d'une reconnaissance de la légitimité (de l'Habitant ou des habitants) à s'exprimer dans l'espace public local était une condition *sine qua non* à son existence même en tant que tel. Or la figure qui semble prédominer à Roubaix est plutôt celle d'un constant déni de reconnaissance opposé aux militants des Comités de quartier, déni qui produit les redoutables effets de désappropriation mentionnés plus haut³⁶.

Dernière difficulté enfin, et non des moindres, le fait que la scène roubaisienne se caractérise par une relation spécifique à la Municipalité, relation historiquement marquée par des rapports de dépendance. Un des effets de cette histoire est alors la grande difficulté pour les habitants à se constituer des lieux propres, dégagés des tendances hégémoniques et de l'omniprésence de la Ville. Comme le rappelle un sociologue et militant local : "j'ai connu une époque où trois citoyens roubaisiens ne pouvaient se réunir sans qu'un élu ne s'invite à la table. Que penserait-on d'un patron qui assisterait systématiquement aux réunions syndicales organisées dans son entreprise ? La démocratie suppose que les habitants aient le temps d'élaborer des projets, de construire leurs demandes, de prendre des initiatives, en autonomie. Ensuite il y a confrontation avec le pouvoir et éventuellement compromis. Après la discussion, pas avant !"³⁷. Si aujourd'hui des lieux autonomes existent potentiellement, le type de relations établies entre Municipalité et associations est tel qu'ils sont en bonne partie neutralisés.

36. Et notamment les processus de "revendication de paternité" contradictoires, par lesquels de manière tout à fait révélatrice, Mairie (élus et/ou professionnels) et structures de participation des habitants ont une très nette tendance à s'attribuer la paternité d'un certain nombre d'instances, et leur sens. Ainsi, même la naissance de l'AIR fait l'objet d'une telle contestation ; aux yeux des militants des Comités, et de ceux de la CSCV, le changement d'équipe municipale en 1983 aurait favorisé, du fait de l'inquiétude des Comités de quartier quant à leur avenir, une forme sinon de radicalisation de ceux-ci, en tout cas de fédération entre eux. Du côté des techniciens, certains affirment que "on (la Mairie) a créé l'AIR" sur la base d'une volonté technocratique de disposer d'une représentation unique des quartiers roubaisiens dans le cadre des discussions liées à la mise en œuvre du Xème plan. Création de "la base", de militants de quartier s'inscrivant dans une logique politique (la participation), ou création des professionnels dans un souci de meilleures gestion et mise en œuvre des politiques publiques, ces revendications concurrentes de paternité opposant les "qui" opposent en fait les "pourquoi".

37. Saïd Bouamama, cité par Verfaillie (B.), 1996, p. 73.

Le grand avantage de la forme "roubaisienne" de mise en œuvre d'un espace public local serait d'exclure la question de la participation et de la démocratie locale du champ de la politique, en permettant l'éviction de la politique (*politics*) de celui-ci, au profit des seules *policies*. Une telle pratique pose de manière particulièrement forte la question de l'existence et des potentialités de la constitution d'espaces publics partiels et autonomes par rapport à la sphère institutionnelle, dans lesquels les citoyens pourraient débattre hors des "prescriptions" des politiques publiques et des institutions [Bertho (A.), 1996] ; et l'enjeu n'est pas ici simplement une question d'échelles.

Le mode de fonctionnement actuel, qu'il soit conscient ou routinisé, permet à la Mairie, dans un même mouvement, d'inscrire les Comités de quartier comme partenaires pour mieux les délégitimer, par enfermement et absence d'autonomie, ce qui provoque les multiples effets mentionnés de désappropriation, tant du sens des actions que des actions elles-mêmes : tout d'abord, les difficultés énormes qu'ont les membres des Comités de quartier, et les Comités de quartier eux-mêmes, en tant que structures collectives, à s'approprier et à faire reconnaître leurs propres actions ; par voie de conséquence, l'impossibilité pour les habitants de s'approprier les projets des Comités de quartier, de les reconnaître. A ces deux phénomènes, il faut encore ajouter l'opportunité qu'ils offrent à la Ville de maintenir et de reproduire l'image de Comités de quartier inutiles et dépassés.

Du point de vue des Comités de quartier, elle permet de mieux comprendre les très nombreuses formulations selon lesquelles il ne reste rien aux Comités de quartier si la Ville se refuse à en être le partenaire, et donc le maintien de la référence à cet Habitant collectif abstrait. Maintien auquel il est d'autant plus difficile de renoncer que, comme je l'ai déjà mentionné, les conditions actuelles d'inscription dans l'espace public local (hégémonie d'une gestion technique des politiques publiques) ne laissent que peu de temps pour se consacrer à la constitution et l'expression d'un espace public partiel. Mais au-delà de question de temps, ce à quoi sont également confrontés certains de ces militants de Comités de quartier, c'est à la remise en cause, ou à tout le moins la reformulation, d'une vision du monde qui a pendant près de vingt ans soutenu leur rapport à la Politique. En effet, "l'Habitant" a beaucoup à voir avec "la classe ouvrière", et une vision ancrée dans des stratégies de conquête du pouvoir et d'irréductible opposition de classe. Dès lors, le maniement dialectique d'espaces publics divers (institutionnalisés et non institutionnalisés) nécessite un retour sur soi individuel et collectif parfois problématique. Pourtant un certain nombre de responsables de Comités de quartier sont bien conscients du fait qu'ils sont coupés des habitants, et que cela constitue un problème ; qu'ils sont "*écoutés mais pas entendus*" par la Ville.

Ce qui est alors problématique, au delà d'un constat classique de réification de l'Habitant, c'est bien que le rapport à la Ville et l'inscription dans les politiques publiques soient devenus les seules sphères d'expression et de référé-

rence des Comités de quartier, ou en tout cas les seules sphères où une certaine forme de discours existe encore. Comme on l'a vu plus haut, l'espace public local, s'il est formellement accessible aux Comités de quartier par le biais des multiples instances auxquelles leurs membres participent, est un espace public entièrement occupé par une gestion technique des politiques publiques, et ne constitue pas de fait un réel espace public de délibération et de prise de décision politique.

Quant à la sphère des relations avec, mais surtout entre, les habitants des quartiers, elle est à l'heure actuelle encore largement illisible et invisible. Du même coup, aux yeux de certains, le maintien de l'idée d'Habitant est indispensable pour que les Comités de quartier préservent une légitimité chancelante dans leur face à face ambigu avec la Mairie (du point de vue des Comités de quartier), ou utile pour continuer à faire "comme si" les habitants participaient (du point de vue de la Mairie) ; on comprend mieux dès lors la pérennité et l'omniprésence de "l'Habitant" comme catégorie "utile à tout le monde".

Cette analyse permet en effet de saisir pourquoi, dans ce processus contradictoire, la catégorie de l'Habitant continue à être brandie comme catégorie de justification et de légitimation ; elle est largement devenue une coquille vide, mais cette coquille semble être utile pour tout le monde. Elle est utilisée tour à tour et simultanément pour légitimer et délégitimer, valider et mettre hors jeu. La Ville y trouve surtout un moyen de neutraliser la question politique de la participation des habitants, qui reste alors enclose dans ces instances ne disposant que de très peu d'autonomie. Les militants des Comités de quartier quant à eux naviguent dans le meilleur des cas, dans les eaux incertaines de l'entre-deux, tentant de construire du nouveau en restant encore un peu accrochés aux anciennes planches, qui pour être fragiles n'en flottent toujours pas moins, et leur permettent au moins de maintenir le *statu quo* actuel.

Au delà des analyses classiques quant à la mauvaise foi ou au cynisme patent d'élus locaux dès qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une plus grande "démocratie locale", au delà des potentialités positives issues de l'association des "habitants" à la mise en œuvre des politiques publiques [Mazet (P.), 1993], au delà même de l'étroite imbrication des réseaux de tous ordres à l'échelle d'une ville et de ses effets parfois contradictoires [Berthet (J.-M.), 1995], il me semble que ce qui se joue ici, et sans doute ailleurs, est un des enjeux centraux de la citoyenneté.

Ce que nous montre en effet l'expérience roubaisienne, c'est à la fois l'aspiration à et la nécessité de constituer des espaces publics partiels (non institutionnalisés), des espaces horizontaux de concitoyenneté, mais qui, loin d'être dissociés d'un rapport vertical avec l'espace public local (institutionnalisé), en soient reconnus. De ce point de vue, il serait sans doute nécessaire de considérer les deux points de départ du tableau ci-dessus (autoglorification - autocritique) comme étant plus dans une relation de tension entre eux que

dans une relation d'opposition complète. En effet, chacun insiste sur une de ces dimensions : constituer la relation verticale entre les "citoyens" et les "institutions" d'une part ; développer une sphère plus autonome d'autre part.

De même, il serait trop rapide et réducteur d'attribuer aux espaces publics partiels un unique rôle de débat, la prise de décision relevant alors de l'espace public local ; par contre approfondir la réflexion quant aux types d'actions, de décisions et de discussions souhaitables dans chacun d'eux pourrait permettre à la fois de les faire fonctionner de manière dynamique et de mieux saisir leurs articulations et complémentarités³⁸.

L'enjeu serait donc de mettre en œuvre une conception de la citoyenneté dans laquelle celle-ci, pour pleinement fonctionner et permettre par exemple l'appropriation par les citoyens eux-mêmes de leur vie et de leur(s) espace(s), soit considérée à la fois et inséparablement dans ses dimensions horizontale et verticale (concitoyenneté et rapport à l'État). Du même coup, la question est ouverte des modes de légitimation et de gratification de ce type d'engagement citoyen ; si vote et militantisme disposent chacun de leurs modes de reconnaissance [Mazet (P.), 1993], tel n'est pas encore le cas pour ces espaces publics partiels [Lorcerie (F.), 1995] ; il y faudra sans doute un peu d'imagination, et certainement "*sans idéaliser le conflit, /.../ réhabiliter l'affrontement comme une modalité essentielle du débat politique*" [Blanc (M.), 1988].

38. Et notamment de réfléchir à l'articulation entre démocratie participative et démocratie représentative, plutôt que de les considérer comme deux formes strictement opposées et exclusives l'une de l'autre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Berthet, Jean-Marc ; 1995. *Citoyenneté et DSU ou les incertitudes du territoire : deux exemples lyonnais, les quartiers Place du Pont et Mermoz*, Trajectoires, Rapport pour le Secrétariat Permanent du Plan Urbain, septembre.

- Bertho, Alain ; 1996. *La crise de la politique. Du désarroi militant à la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.

- Blanc, Maurice ; 1988. "Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté", *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 38.

- Grass, Gérard ; Lemonier, Pierre ; 1981. "Pour un schéma directeur de l'organisation de la vie sociale", A. Mollet (Ed), *Quand les habitants prennent la parole*, Bilan Thématique Plan-Construction.

- Ladrière, Paul ; 1992. "Espace public et démocratie", A. Cottereau et P. Ladrière (Eds), *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Éditions de l'EHESS, Raisons Pratiques 3.

- Lorcerie, Françoise ; 1995. "L'Université du citoyen à Marseille. De la citoyenneté comme mode d'innovation dans la Politique de la Ville", *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69.

- Mazet, Pierre ; 1993. "Politiques urbaines et société locale : la démocratie révélée", S. Biarez et J.Y. Nevers (Eds), *Gouvernement local et politiques urbaines*, Actes du Colloque International de Grenoble, 2 et 3 février, CERAT.

- Neveu, Catherine ; 1993. *Communauté, nationalité et citoyenneté. De l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*, Paris, Karthala.

- Neveu, Catherine ; 1998. "Dans notre pays et au-delà dans notre ville". *Citoyenneté, appropriation et territoire à Roubaix*, Rapport final pour le PIR-Villes CNRS, janvier 1998, 250 p.

- Simon, Patrick ; 1997. "The Mosaic Pattern. The Social System of Cohabitation between Ethnic groups and Social Classes in Belleville", Communication à la Deuxième Conférence MigCities *The dynamics of social integration and social exclusion at the neighbourhood level*, Liège, 6-8 novembre.

- Sintomer, Yves ; 1997. "L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social", Communication à la Table-ronde *Citoyenneté et Territoire*, Roubaix, décembre ; à paraître sous la direction de C. Neveu, 1998.

- Verfaillie, Bertrand ; 1996. *Roubaix, chants de briques, paroles d'hommes*, Desclée de Brouwer.

- Terray, Emmanuel ; 1986. "L'État, le hasard et la nécessité. Réflexions sur une histoire", *L'Homme*, n° 97-98, Anthropologie, État des lieux.